

**Décision du 4 janvier 2001 relative à la mise en oeuvre  
d'un programme de recherche**  
NOR : ATED0100062S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur des études économiques et de l'évaluation environnementale,  
Vu le décret du 19 mai 2000 portant organisation de l'administration centrale du ministère chargé de l'environnement et  
l'arrêté du 25 mai 2000 portant délégation de signature à M. Bureau (Dominique) ;  
Sur la proposition du chef du service de la recherche et de la prospective,  
Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Le programme intitulé « RITEAU » (réseau de recherche et d'innovation technologique « Eau et technologie de l'environnement ») a été mis en place par le ministère de la recherche, avec le concours des ministères chargés de l'industrie et de l'environnement.

Il a pour objectif de développer les connaissances qui permettront de susciter une technologie innovante liée à la gestion de la ressource en eau.

Il relève de l'action n° 2 « Gérer les ressources en eau et sols ».

Il est doté d'un comité d'orientation et d'un comité de pilotage interne au MATE.

Article 2

Le comité d'orientation est constitué de trois collèges « scientifique », « industriel » et « maîtres d'ouvrage/gestionnaires ». La liste des membres du comité d'orientation est jointe à la présente décision. Il est chargé de labelliser les projets de recherche reçus.

Article 3

Le comité de pilotage interne au ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement comprend les membres suivants :

- un représentant de la DE ;
- un représentant de la DPPR ;
- un représentant de la SD/B et du SRP pour la D 4 E ;
- un représentant du groupement des DIREN ;
- un représentant de l'ADEME ;
- le représentant des agences de l'eau présent au comité d'orientation.

Il est chargé de rendre un avis sur les priorités du MATE parmi les projets labellisés par le comité d'orientation.

Article 4

Est nommé président du comité de pilotage interne M. Lesaffre (Benoît), chef du SRP.

Article 5

Est nommé chef de projet du programme M. Delmas (André-Bernard), chargé de mission au SRP. Le secrétariat du comité de pilotage interne est assuré par le bureau « écologie et risques environnementaux » du SRP.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du MATE.  
Fait à Paris, le 4 janvier 2001.

*Le directeur des études  
économiques  
et de l'évaluation environnementale,  
D. Bureau*

## **Réseau de recherche et d'innovation technologiques**

### *Collège « scientifique »*

M. Colin, université de Nancy.  
Mme Barnaud, Muséum national d'histoire naturelle.  
M. Vachaud, Institut national polytechnique de Grenoble.  
M. Delattre, Institut Pasteur de Lille.  
M. Garrigues, université de Bordeaux-I.  
M. Thomas, école des mines d'Alès.  
M. Bottero, université de Marseille.  
M. Roustan, Institut national des sciences appliquées de Toulouse.

### *Collège industriel*

Mme Renaud, CIRSEE/Lyonnaise.  
M. Chami, Anjou Recherche/Vivendi.  
Mme Petillot, SERES.  
M. Usseglio, SOGREAH.  
M. Tramier, Total-Elf-Fina.  
M. Dougier, Rhodia Eco Service.  
M. Demanze, laboratoire Wolf environnement.  
M. Saunier, SAFEGE.

### *Collège maîtres d'ouvrage/gestionnaires*

M. Roche, agence de l'eau Seine-Normandie.  
M. Masson, EDF.  
M. Affholder, SIAAP.

### *Présidence*

M. Usseglio.